

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): L'ancienne Direction des affaires indiennes a été réorganisée et fait actuellement partie du Programme des affaires indiennes et esquimaudes. Au mois d'avril 1969, le personnel de ce Programme s'élevait à 5,089 employés, y compris 1,585 personnes qui étaient autrefois au service de communautés religieuses.

LES RÉGIONS DÉSIGNÉES À TERRE-NEUVE

Question n° 256—**M. Burton:**

1. Sur quels critères s'est basé le ministère de l'Expansion économique régionale pour faire le choix des régions désignées à Terre-Neuve?

2. Y a-t-il eu des consultations suivies avec le gouvernement de Terre-Neuve pour faire le choix de ces régions et, dans l'affirmative, est-ce que la province a donné son accord au choix des régions désignées?

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Le ministère s'est fondé sur des indices pondérés des taux d'expansion économique (emploi, revenu et population) et des possibilités d'implantation d'industries secondaires.

2. Il y a eu consultations sérieuses. Il n'est pas prévu dans la loi que l'on demande à la province de donner son accord officiellement.

LES RÉGIONS DÉSIGNÉES AU QUÉBEC

Question n° 259—**M. Burton:**

1. En fonction de quels critères le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il choisi les régions désignées de la province de Québec?

2. A ce propos, y a-t-il eu consultations suivies avec le gouvernement québécois et, dans l'affirmative, la province a-t-elle convenu du choix de ces régions?

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Le ministère s'est fondé sur des indices pondérés des taux d'expansion économique (emploi, revenu et population) et des possibilités d'implantation d'industries secondaires.

2. Il y a eu consultations sérieuses. Il n'est pas prévu dans la loi que l'on demande à la province de donner son accord officiellement.

LES RÉGIONS DÉSIGNÉES EN ONTARIO

Question n° 260—**M. Burton:**

1. En fonction de quels critères le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il choisi les régions désignées de la province d'Ontario?

2. A ce propos, y a-t-il eu consultations suivies avec le gouvernement ontarien et, dans l'affirmative, la province a-t-elle convenu du choix de ces régions?

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Le ministère s'est fondé sur des indices pondérés des taux d'expansion économique (emploi, revenu et population) et des possibilités d'implantation d'industries secondaires.

2. Il y a eu consultations sérieuses. Il n'est pas prévu dans la loi que l'on demande à la province de donner son accord officiellement.

LES RÉGIONS DÉSIGNÉES AU MANITOBA

Question n° 261—**M. Burton:**

1. En fonction de quels critères le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il choisi les régions désignées de la province du Manitoba?

2. A ce propos, y a-t-il eu consultations suivies avec le gouvernement manitobain et, dans l'affirmative, la province a-t-elle convenu du choix de ces régions?

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Le ministère s'est fondé sur des indices pondérés des taux d'expansion économique (emploi, revenu et population) et des possibilités d'implantation d'industries secondaires.

2. Il y a eu consultations sérieuses. Il n'est pas prévu dans la loi que l'on demande à la province de donner son accord officiellement.

LES RÉGIONS DÉSIGNÉES EN SASKATCHEWAN

Question n° 262—**M. Burton:**

1. En fonction de quels critères le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il choisi les régions désignées de la province de Saskatchewan?

2. A ce propos, y a-t-il eu consultations suivies avec le gouvernement de cette province et, dans l'affirmative, la province a-t-elle convenu du choix de ces régions?

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Le ministère s'est fondé sur des indices pondérés des taux d'expansion économique (emploi, revenu et population) et des possibilités d'implantation d'industries secondaires.

2. Il y a eu consultations sérieuses. Il n'est pas prévu dans la loi que l'on demande à la province de donner son accord officiellement.

LES RÉGIONS DÉSIGNÉES EN ALBERTA

Question n° 263—**M. Burton:**

1. En fonction de quels critères le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il choisi les régions désignées de la province d'Alberta?